

CAUTION MANUELS SCOLAIRES COLLEGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant va recevoir, en prêt, une série de manuels pour cette année scolaire. Ces livres doivent être gardés *en l'état*.

Nous vous remercions de nous remettre ce document signé accompagné d'un chèque de caution de 80€ à l'ordre du Centre Scolaire Jeanne d'Arc pour **mardi 29 août 2023.**

En l'absence du chèque, aucun manuel ne sera remis à votre enfant.

Ce chèque ne sera pas encaissé. Il vous sera rendu fin juin, lorsque votre enfant rendra ses livres scolaires.

Dans le cas où, à cette date, un ou plusieurs manuels ne seraient pas rendus ou rendus en mauvais état, le montant du ou des manuels sera porté sur votre facture.

Sachant compter sur votre compréhension.

Cordialement.

Le Service Comptabilité

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Signature des parents :

Signature de l'élève :